

DECISION DU PRESIDENT N° D2021-102

Objet : Identification et évaluation des immeubles de bureaux obsolètes, et valorisables, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du lancement de la troisième édition d'*Inventons la Métropole du Grand Paris*

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la Métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux d'un montant inférieur aux seuils communautaires applicables aux collectivités territoriales en vigueur ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu l'arrêté du président n°2020-122 du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Considérant la nécessité pour la Métropole de mener l'identification et l'évaluation d'immeubles de bureaux obsolètes et valorisables pouvant prendre part à la troisième édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris »,

Considérant qu'au terme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du code de la commande publique, l'offre de la société Grecam a été retenue,

DECIDE

Article 1 : La conclusion du marché relatif à l'identification et évaluation des immeubles de bureaux obsolètes, et valorisables, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du lancement de la troisième édition d'*Inventons la Métropole du Grand Paris*, avec la société Grecam, sis 82 avenue Marceau – 75008 PARIS, pour un montant forfaitaire de 24 500 € HT et ce pour une durée de six semaines

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2021, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier

Par ailleurs notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le 20 SEP. 2021

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER

Directeur général des services

